



Communiqué de presse

Lundi 29 janvier 2024

Covoitéo

Tisséo Voyageurs lance son service de covoiturage



Lundi 29 janvier 2024, Tisséo Voyageurs lance son service de covoiturage avec la plateforme dédiée gérée par Karos.

Tisséo fait évoluer son bouquet de mobilités et s'adapte aux attentes de ses usagers en proposant un service de covoiturage.

Les objectifs sont de :

- Proposer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle en complémentarité des transports en commun, notamment dans les zones congestionnées → **réduire ses émissions de CO² de 87kg en moyenne par mois.**



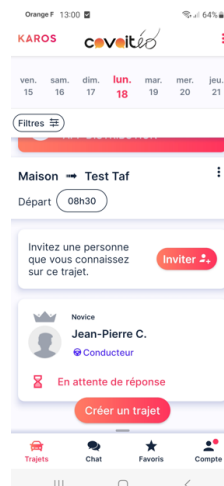
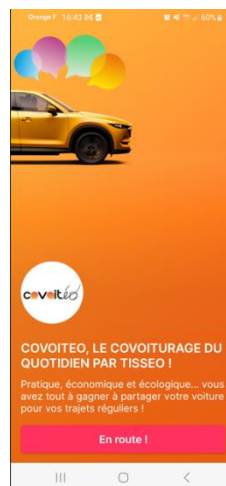
- Généraliser la pratique du covoiturage avec un seul opérateur : pour les trajets domicile-travail/études sur plus de 100 communes de l'agglomération toulousaine pour les entreprises et le grand public → **faire**

des économies : en tant que conducteur, il est possible d'économiser en moyenne 97€/mois et de bénéficier de 100€ de prime covoiturage selon l'éligibilité. En tant que passager, les 10 premiers trajets sont gratuits.

Comment ça marche ?

Tisséo Voyageurs a retenu l'entreprise Karos, spécialiste du covoiturage en France, pour faire du covoiturage une offre à part entière intégrée au réseau Tisséo.

La recherche de covoitureurs est facile et automatique avec l'application « Covoitéo » opérée par Karos. Il est possible de la télécharger pour Android [ici](#) et pour iOS [ici](#).



Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr
Camille Diethelm – 06 22 73 15 49 – camille.diethelm@tisseo.fr



Communiqué de presse

Lundi 29 janvier 2024

Comment trouver un spot de covoiturage ?



Le spot de covoiturage est aménagé et signalé par un panneau. Il ne s'agit que d'un arrêt pour récupérer ou déposer la personne, il est situé à proximité d'une desserte en transports en commun. Le passager peut y attendre en toute sécurité son conducteur.

Pour faciliter le covoiturage, Tisséo Voyageurs a aménagé des arrêts de covoiturage. Matérialisés par des poteaux type arrêt de bus coiffés d'un panneau covoiturage, ces arrêts favorisent la prise en charge ou la dépose d'un covoitureur. Implantés à proximité d'arrêts de transport en commun, ils sont parfaits pour jouer la carte de l'intermodalité. Attention, les arrêts de covoiturage sont des « arrêts minute » permettant la montée ou la descente d'un passager. Le stationnement n'y est pas autorisé.

- Retrouvez l'ensemble des arrêts covoiturage sur le plan interactif sur www.tisseo.fr, l'appli Tisséo ou sur l'appli Covoitéo par Karos / rubrique « Compte » / « Mon territoire » / « La carte du territoire »
- Préparer son déplacement avec le [calculateur d'itinéraires](#) qui intègre dès aujourd'hui le covoiturage comme solution !

Offre « Covoitéo Pro »

Si une entreprise a signé un contrat « Covoitéo Pro » pour promouvoir le covoiturage auprès de ses salariés, il est possible de bénéficier d'une participation de l'employeur pour covoiturer. Plus d'infos sur www.tisseo.fr.

Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr
Camille Diethelm – 06 22 73 15 49 – camille.diethelm@tisseo.fr